



Projet relève 2011

Stage pratique d'initiation à la chasse au cerf de Virginie

Description générale du projet

But :	Dans le cadre du programme Jeunesse Nature; Offrir une première expérience de chasse au cerf de Virginie à des jeunes afin de favoriser la relève chez les chasseurs de la région de la Chaudière-Appalaches, dans le but d'assurer la perpétuité des retombées économiques associées à la chasse et de réduire les coûts sociaux liés aux collisions routières et aux dommages causés par les cerfs.
Clientèle recherchée :	<ul style="list-style-type: none"> • 40 jeunes (garçons ou filles) âgés de 12 à 17 ans
Lieu et dates de l'activité :	<p>Territoire de la Zec Jaro, 551, Route 173, Saint-Théophile</p> <ul style="list-style-type: none"> • 25-26-27 novembre 2011 * : un groupe de 20 jeunes (12-17 ans) et leurs accompagnateurs • 2-3-4 décembre 2011 * : un groupe de 20 jeunes (12-17 ans) et leurs accompagnateurs

* Le permis éducatif qui sera remis aux deux groupes de jeunes (25-26-27 Novembre et 2-3-4 décembre) leur permettra, de façon exceptionnelle, de chasser en dehors des périodes de chasse autorisées par la réglementation officielle définie par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

<p>Conditions particulières à respecter :</p>	<p style="text-align: center;"><u>PARTICIPANTS</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Avoir entre 12 et 17 ans; 2. Être détenteur d'un certificat du chasseur : code F (arme à feu); 3. N'avoir encore jamais participé à un stage pratique d'initiation à la chasse au cerf de Virginie sur le territoire de la Zec Jaro; 4. N'avoir encore jamais enregistré de gros gibier cerf, ours noir, orignal, caribou); 5. Être accompagné d'un mentor de plus de 25 ans voir exigences ci-contre); 6. Résider de façon permanente dans la région de la Chaudière-Appalaches; 7. Être disposé à défrayer des frais de base établis à 325 \$ conjointement avec votre mentor, une fois votre candidature confirmée suite au tirage au sort. 	<p style="text-align: center;"><u>MENTORS</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Ne posséder aucun antécédent judiciaire en regard de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (C.61.1); 2. Être âgé de 25 ans et plus; 3. Être détenteur d'un certificat du chasseur : code F (arme à feu); 4. Être détenteur d'un permis de possession d'arme à feu ou d'un permis de possession et d'acquisition d'arme à feu; 5. Être disposé à encadrer et à accompagner un (e) participant (e) pendant toute la durée de l'activité; 6. Être disposé à fournir un engin de chasse et les munitions appropriées au participant pendant l'activité; 7. Être disposé à défrayer les frais totaux de base établie au point 7 du participant.
--	---	--

<p>Engins de chasse autorisée :</p>	<p>Au cours des deux fins de semaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fusil (calibre.12, cartouche à balle unique) • Carabine à percussion centrale autorisée par la réglementation officielle
-------------------------------------	--

Description détaillée du projet

Pour assurer une relève chez les chasseurs de cerfs et garantir la perpétuité des bénéfices économiques qui découlent de cette activité, il est impératif de faire connaître la chasse aux non-initiés. La ressource étant abondante sur le territoire de la Zec Jaro, ce projet vise à profiter de ce potentiel pour offrir une opportunité à des chasseurs novices n'ayant jamais eu d'expérience pratique de chasse au cerf.

Depuis 2007, le projet de relève repose entre les mains de la Société Beauceronne de Gestion Faunique par le biais du programme Jeunesse Nature, qui aura vu le jour grâce aux partenaires de l'Entente spécifique de régionalisation portant sur la gestion intégrée du cerf de Virginie en Chaudière-Appalaches.

La sélection des participants se fera par tirage au sort **mercredi le 5 octobre 2011**, parmi toutes les inscriptions valides reçues. Seuls les gagnants seront contactés par téléphone au cours des jours suivant le tirage. Dix réservistes seront aussi tirés au sort pour pallier aux désistements éventuels. Le permis de chasse remis aux participants à des fins éducatives par le MRN/Faune leur permettra de récolter un cerf de Virginie, peu importe le segment de population (mâle, femelle ou faon). Les participants à cette activité d'initiation seront les seuls titulaires du permis.

En aucun cas, les mentors ne seront autorisés à utiliser une arme de chasse ou à chasser au cours de cette activité. Leur rôle se limitera à accompagner le nouvel initié et à lui prodiguer les conseils nécessaires.

Chacune des équipes retenues (participants, mentors) devra déboursier un montant de \$ 325; soit \$ 225 pour l'initié et soit \$ 100 pour le mentor (par carte de crédit, mandat-poste ou chèque visé libellé à l'ordre de la Société beauceronne de gestion faunique) précédant **vendredi le 28 octobre 2011**. Ce montant servira à défrayer une partie des coûts de l'activité qui s'élèvent en réalité à plus de 800 \$ par groupes de participants. Les coûts excédentaires seront assumés par le programme Jeunesse Nature de la SBGF inc. (Zec Jaro). **Veillez noter que les frais d'inscription pour l'activité du stage pratique d'initiation ne seront pas remboursés.**

Chaque équipe participante aura droit à :

1. Deux nuitées au refuge du cerf de la Zec Jaro¹;
2. les cinq (5) repas (samedi et dimanche);
3. un permis de chasse délivré aux participants à des fins éducatives par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune donnant droit de récolter un cerf peu importe le segment de population (mâle, femelle, faon);
4. les droits de chasse spéciaux sur la Zec Jaro lors d'une période d'abondance du cerf de Virginie (retour des cerfs dans le ravage d'Armstrong pour l'hiver) (pour les initiés);
5. un permis de circulation journalier (pour le participant et le mentor);
6. le transport sur les différents sites de chasse localisés;
7. une courte formation sur la réglementation, la sécurité et la manipulation des engins de chasse, offerte par un agent de protection de la faune;

¹ Seuls le participant et son mentor seront acceptés au Refuge du cerf au cours de la fin de semaine, que ce soit pour manger ou pour dormir. Aucune autre personne (amis, famille, conjoint, conjointe) ne sera acceptée.

8. une courte formation sur les techniques de chasse offertes par un guide professionnel de chasse ainsi que les fournitures nécessaires : Appeau (call) et leurre (urine).

Les participants et leurs mentors ont la responsabilité de se rendre au chalet du Refuge du Cerf, sur le territoire de la Zec Jaro où ils devront stationner leur véhicule pendant toute la durée de l'activité. Ils auront la responsabilité d'amener leurs effets personnels : literie, vêtements très chauds pour chasser (bottes, pantalons et manteaux doublés), dossard orange réglementaire, imperméable, mitaines, tuque, jumelle d'approche, vêtements de rechange, raquettes si nécessaire ainsi qu'une arme de chasse autorisée. Les participants auront également la responsabilité de bien identifier leurs bagages à leur nom. Pour tous les groupes, l'arrivée au **Refuge du cerf** est prévue pour **19 h, le vendredi soir**.

Au total, trois sorties de chasse sont prévues pour chacune des équipes : deux sorties au cours de la journée du samedi et une sortie le dimanche. Le départ des participants est prévu pour 14 h, le dimanche. Veuillez noter que les sorties de chasse se feront, beau temps, mauvais temps.

Pour ceux et celle qui auront la chance d'abattre un gibier en début de stage, des activités spéciales sont prévues.

Le tarif au montant de **8.00 \$ par inscription** (acquitté par mandats-poste ou par chèque) doit accompagner le formulaire d'inscription ci-joint, dûment complété et signé et, doit être retourné au plus tard **Vendredi le 1^{er} octobre 2011** à l'adresse suivante :

**Projet-relève- A/S Mlle. Tina Nadeau
Société Beauceronne de gestion Faunique inc.
551, Route 173, c.p.155
St-Théophile. Beauce
GOM 2A0**

N.B. Une seule inscription par participant est retenue pour le tirage au sort.

Pour plus de renseignements, il est possible de rejoindre **Mlle Tina Nadeau ou M Gilles Paquet** au (418) 226-5276 ou le (418) 597-3622, du lundi au vendredi entre 9 h 00 et 17 h 00. (fax : 418-597-3954)

NOTE : Puisqu'il s'agit d'une activité d'initiation, l'organisation veillera à ce que le déroulement de cette fin de semaine se produise en tout respect de l'horaire, dans un esprit de sportivité, de découverte et de plaisir.

**Un rêve inoubliable au coeur de l'habitat
hivernal du cerf de Virginie.**